

N° 22344. CONVENTION (N° 154) CONCERNANT LA PROMOTION DE LA NÉGO-CIATION COLLECTIVE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 19 JUIN 1981¹

RATIFICATION

Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

19 juin 1989

URUGUAY

(Avec effet au 19 juin 1990.)

Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du Travail le 27 juillet 1989.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1331, p. 267, et annexe A des volumes 1344, 1403, 1409, 1422, 1501, 1522 et 1526.